

## Nouvelles de Quéménéven

Keleir Kemeneven

Mairie : 2 rue Saint Laurent

29180 Quéménéven

Tel : 02 98 73 53 33 - Courriel : [mairie@quemeneven.bzh](mailto:mairie@quemeneven.bzh)

Avril 2022

N° 144

Expo photo « Agriculture eau quotidien » du 23 mars à début mai. À Kergoat.



Une exposition voyageuse.

Les eaux de l'ouest de Kergoat se dirigent vers la baie de Douarnenez, tandis que le reste de la commune verse vers le Steir et l'Odet...

Présente l'été 2021 aux Plomarc'h à Douarnenez, l'exposition circule sur les communes du territoire. Précédemment à Guengat, elle fait étape en ce moment à Quéménéven puis se dirigera à Kerlaz début mai.

L'association des véhicules anciens du Léon, Cornouaille et du Trégor organise le dimanche 24 avril 2022, à l'occasion de la journée nationale des véhicules d'époque, une balade touristique qui regroupera une centaine de véhicules.



Les véhicules anciens traverseront le bourg de Quéménéven aux alentours de 12 h 30.

La course "Breizh Ladies Tour" traversera la commune de Quéménéven le 5 mai.

Après deux années de pause, suite à la situation sanitaire, la première édition du Bretagne Ladies Tour Ceratizit, qui succède au Tour de Bretagne Féminin au calendrier international de l'UCI, est programmée du 3 au 7 mai 2022. Le Bretagne Ladies Tour Ceratizit parcourra 600 kilomètres de la Petite mer aux portes de la Bretagne.



**Des volontaires sont recherchés pour sécuriser la course cycliste « Breizh Ladies Tour » le 5 mai.**

**Se renseigner en mairie**

QUEMENEVEN



**Le dimanche 8 mai 2022, à Quéménéven de 9h00 à 13h00**

l'association "Kémé en Fêtes" organise son 7ème Marché de printemps et de l'Artisanat.

Pour information le prix des places est fixé :

\*3 € le mètre linéaire sans table.

\*4 € le mètre linéaire avec table.

\*10 € pour un véhicule. Si vous êtes intéressés par cet événement, vous pouvez vous inscrire par mail à [keme.en.fetes@orange.fr](mailto:keme.en.fetes@orange.fr) ou par téléphone au 06 29 91 86 19

Retrouvailles et loisirs :

Le jeudi 5 mai, visite du château du Taureau en baie de Morlaix.

Inscriptions jusqu'au 23 avril.

Kermesse de l'école :

Le samedi 14 mai.



Depuis le 24 février, l'Ukraine, un Etat souverain au regard du droit international, est envahie et attaquée sur son territoire par son pays voisin, la Russie. C'est le plus grand conflit armé depuis l'effondrement de l'ex-Yougoslavie à la fin du XXe siècle et certainement le plus important pour les forces engagées conjointement depuis 1945. Les chiffres restent encore évasifs mais les victimes se comptent sans doute déjà en dizaine de milliers, tous camps confondus. La guerre, la vraie, massive, est de retour en Europe, au mépris du droit international, raison pour laquelle la Russie n'a été soutenue à l'ONU que par la Corée du Nord, la Syrie, le Bélarus et l'Erythrée : quatre dictatures. La résistance ukrainienne, militaire et morale, est intense, à la plus grande surprise de l'envahisseur russe. Quand la liberté d'un peuple est en jeu, il se bat avec l'énergie du désespoir pour ne pas tomber sous le joug de l'occupant, car comme disait Winston Churchill : « La guerre est horrible, mais la servitude est pire ».

Des motifs différents sont avancés par les experts pour expliquer le conflit. Il s'agirait tantôt de l'extension de l'OTAN, tantôt des ressources naturelles de l'Ukraine ou bien de l'unité de la nation russe (Rousskii Mir). A l'insu du grand public, l'argument national et religieux semble jouer un rôle important dans ce conflit. Le 5 janvier 2019, l'autocéphalie fut accordée par le patriarche de Constantinople (sorte d'équivalent du Pape chez les orthodoxes), à une des églises orthodoxes d'Ukraine. Dans le monde orthodoxe, l'autocéphalie c'est, d'une certaine façon, la reconnaissance de fait d'une nation indépendante, ukrainienne en l'occurrence. Pour le patriarche de Moscou, qui considère que l'Ukraine est russe, cette décision est insupportable et les ponts sont coupés avec le patriarche de Constantinople depuis sa décision. A l'été 2021, Vladimir Poutine publie un document dans lequel il explique que l'Ukraine fait partie de la nation russe. Un propos qu'il a réitéré au moment d'envahir militairement ce territoire. La Russie a du mal à faire son deuil de ce territoire perdu à la chute de l'URSS, et tombe dans la nostalgie des frontières de l'empire des tsars.

Ce conflit provoque un afflux massif de réfugiés qui, par millions, votent avec leurs pieds en marchant vers l'Ouest et les pays de l'Union Européenne. Notre intercommunalité, Quimper Bretagne Occidentale, a déjà décidé d'octroyer une aide à l'Ukraine. D'autres communes suivront bientôt, dont la nôtre. Cette aide économique fait suite à une première aide logistique qui nous a également concernée, avec notamment la collecte de produits de première nécessité. Des réfugiés ukrainiens sont déjà arrivés sur notre commune et plusieurs familles de Quéménéven se sont portées volontaires pour en accueillir d'autres. Il est vraisemblable qu'il en arrivera encore, car un Ukrainien sur quatre a été obligé de fuir son domicile depuis le 24 février.

Le conflit a déjà des conséquences économiques importantes, avec l'augmentation du prix des carburants. Il est trop tôt pour dire si les prix redescendront rapidement. Outre la crise sur les énergies, la guerre engendre une tension sur de nombreuses matières premières végétales, car l'Ukraine et la Russie sont d'immenses exportateurs de blé et de tournesol. On craint d'ailleurs des pénuries voire des famines à partir de l'été, notamment en Egypte et dans d'autres pays arabes qui dépendent du commerce de céréales. La situation actuelle doit pourtant être vue également comme une opportunité pour construire nous-mêmes, en Europe, une plus grande autonomie alimentaire et énergétique.

Fidèle à la formule latine « qui veut la paix prépare la guerre », cela fait de nombreuses années que je milite pour un deuxième porte-avion, une plus grande souveraineté militaire des Européens et une plus grande autonomie de leurs armées. La crise en Ukraine a provoqué un séisme stratégique, puisque l'Allemagne souhaite réarmer massivement. Reste à voir s'il s'agira d'armement européen ou américain. Selon leur choix, nous verrons si l'Europe peut gagner en légitimité et en force, ou si elle est condamnée à rester un appui docile des Etats-Unis. Comme le Général Vincent Desportes, ancien Directeur de l'Ecole de Guerre, j'ai la conviction qu'il est de notre devoir de développer nous-mêmes, en Europe, les outils de notre défense, grâce à une coopération militaire qui devra inclure les Etats de l'Union Européenne et également nos alliés britanniques.

Pacte Finistère 2030 : demande de subvention pour la réfection de la toiture du hall des sports.

Le Département du Finistère, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal. Cette enveloppe par canton sera répartie entre les communes chaque année à l'issue de la conférence cantonale sur la base de la fiche projet. Seuls les travaux réalisés avant fin 2022 seront finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80 %.

Le hall des sports de Quéménéven dispose actuellement d'une toiture en tôle amiantée qui se dégrade et présente des défauts majeurs : fuites récurrente et plaques qui se décrochent au moindre coup de vent. La toiture doit donc être refaite afin de rétablir l'étanchéité du bâtiment et améliorer l'isolation thermique du toit.

Coût prévisionnel global du projet (HT)	80 000.00 €
Montant de subvention départementale sollicité	20 000.00 €
Montant total des autres aides publiques sollicitées et/ou obtenues	0.00 €
Financement par la commune de Quéménéven	60 000.00 €

Prestations de contrôle, d'entretien et de maintenance des points d'eau incendie sous pression situés sur le réseau d'eau potable.

Constitution d'un groupement de commandes afin de permettre aux communes de Briec, d'Ergué-Gabéric, de Pluguffan, de Quéménéven et de Quimper, compétentes en matière de défense incendie, de publier une ou plusieurs consultations communes pour bénéficier de conditions financières plus avantageuses pour la réalisation de prestations de contrôle, d'entretien et de maintenance des points d'eau incendie sous pression situés sur le réseau de distribution d'eau potable, il est proposé que ces personnes publiques créent un groupement de commandes. La convention sera conclue pour une durée de six ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité. La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, la commune de Quimper est chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics ainsi que d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Adhésion au réseau « Dephy Collectivités Bretagne »

Depuis le 1er janvier 2022, les collectivités sont soumises à la mise en œuvre du « zéro phyto ».

D'autres techniques doivent donc être trouvées en matière de mode d'entretien et de gestion des espaces publics sans utilisation de produits phytosanitaires.

Afin de pouvoir échanger et visiter des collectivités qui ont mis en place ces nouvelles méthodes, il apparaît opportun pour la commune de Quéménéven d'adhérer au réseau « Dephy Collectivités Bretagne ».



Nouvel agent d'accueil / état-civil / élections / urbanisme.

Nadia Bérou a pris ses fonctions le 15 mars 2022 à la mairie de Quéménéven.

Elle remplace Jackie Bled, partie à la retraite, après 30 années au service de la mairie de Quéménéven.

Diplômée d'un BTS Comptabilité et Gestion, Nadia Bérou travaillait auparavant à la mairie de Lothey.

## "Kémé en Fêtes" le 6 Mars 2022



Convivialité, découverte et amusement.

L'association "Kémé en fêtes" invitait petits et grands à venir jouer ensemble lors d'un après midi jeux et ce fut un carton plein avec un peu plus de 50 participants.

Avec en prime la dégustation de gâteaux faits maison...



Le groupe "Blev gris Kemeneven" a offert aux habitants de Quéménéven un concert au profit de l'Ukraine.



Ça sentait bon le printemps ce jeudi 17 mars !

Le soleil était au rendez-vous et on pouvait entendre, sur la place du marché, des ballades Irlandaises et des chants Bretons !

Un peu de baume au cœur en ces temps perturbés.

250 € ont ainsi été récoltés et seront reversés à la croix rouge.

Atelier participatif concernant l'aménagement du futur lotissement "des terrasses du steir".

L'aménagement du centre bourg est au cœur des projets de la municipalité. Son souhait est aussi que les habitants de la commune s'impliquent, à travers une consultation.



Dès cette première phase, le but est de se rapprocher de la population, pour connaître les attentes et les doléances des uns et des autres.

Jacques Querelou de l'atelier lieu-dit de Quimper et Gaëlle Doaré de la Safi, ont présenté le projet et animé les ateliers.

25 personnes, principalement des habitants du lotissement Ty Jérôme, ont pu exprimer leurs idées.

Ce projet devrait aboutir d'ici un ou deux ans.

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc – Cérémonie du 19 mars 2022. Cette année, il s'agissait donc d'en commémorer le 60ème anniversaire.



La cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie était empreinte d'une émotion toute particulière du fait des événements qui se déroulent actuellement en Ukraine. Avant de saluer les portes drapeaux, Stéphane Cotonéa (ancien combattant OPEX), Roger Legallais (ancien combattant OPEX) et Jean Douguédroit (ancien combattant AFN), Erwan Crouan, maire de Quéménéven, a procédé à la lecture du discours de circonstance au côté de René Hénoff, responsable du comité du local de la FNACA .

À l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié et du souvenir était offert par la municipalité de Quéménéven.

Après deux années sans assemblée générale pour cause de covid, la 18<sup>ème</sup> section des médaillés militaires de Quimper a eu lieu à Quéménéven.

Une minute de silence a été respectée en mémoire des adhérents décédés en 2020 et 2021 ainsi que pour les actifs en mission.



En présence de Monsieur le maire Erwan Crouan, du chef d'escadron Xavier Bonnerie, commandant de la compagnie de gendarmerie départementale, un bilan a été présenté sur les actions sociales de la société Nationale de l'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM).

Suite à un vote des adhérents un don sera fait en faveur de l'Ukraine.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter monsieur Roger Legallais, Vice président de l'association, au : 06 95 48 35 29

## OuestGo, kézako ?

OuestGo est une plateforme publique sans but lucratif. Elle met en relation les covoitureurs qui veulent organiser leurs trajets :

- ◆ Pour aller au travail, régulièrement ou pour la durée d'une mission. Avec ou sans voiture, on peut covoiturer sur [ouestgo.fr](https://ouestgo.fr)
- ◆ Pour se rendre à un événement sur le Grand Ouest. Tout organisateur peut créer son événementiel et planifier le covoiturage en 1 clic.
- ◆ Comment ça marche ?



Créez votre profil sur [ouestgo.fr](https://ouestgo.fr) ou via l'application OuestGo , déposez vos trajets réguliers sur le site ou sur l'application mobile. [ouestgo.fr](https://ouestgo.fr) vous met gratuitement en relation avec des covoitureurs potentiels, pour partager vos trajets quotidiens ou autour d'un événement (festival, sport...)

- ◆ OuestGo : payant ou gratuit ? [ouestgo.fr](https://ouestgo.fr) est une plateforme publique, portée par des collectivités locales et visant à promouvoir le covoiturage solidaire et quotidien. Aucune commission n'est prélevée et aucune publicité n'est délivrée. Le seul coût de votre trajet consiste dans l'indemnisation du conducteur.

**Recensement Citoyen Obligatoire (RCO):** Les jeunes doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois de la date anniversaire de leurs 16 ans. Présenter votre pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une journée Défense et Citoyenneté (JDC).



L'ordre du jour était dédié aux finances. Yannick Le Brun, conseiller aux décideurs locaux au service gestion comptable de Quimper, a présenté le budget de la commune.

Budget principal – Compte administratif 2021

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
<b>FONCTIONNEMENT</b>	770 078.07 €	886 679.37 €	116 601.30 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	723 499.84 €	1 196 497.22 €	472 997.38 €
<b>TOTAL</b>	1 493 577.91 €	2 083 176.59 €	589 598.68 €

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

Après avoir entendu le compte administratif 2021 de la commune, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 309 598.23 €

Excédent d'investissement : 186 691.76 €

Constatant que le solde des restes à réaliser d'investissement est de - 188 488.30 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement 2021 soit affecté comme suit :

Section de fonctionnement : 307 801.69 €

Section d'investissement : 1 796.54 €

Lotissement les allées romaines – Compte administratif 2021

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 410.19 €	192 193.80 €	188 783.61 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	37 399.30 €	0.00 €	-37 399.30 €
<b>TOTAL</b>	40 809.49 €	192 193.80 €	151 384.31 €

Lotissement les allées romaines – Affectation des résultats de l'exercice 2021

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget du lotissement les allées romaines,

- Excédent de fonctionnement : 188 783.61 €

- Excédent d'investissement : 127 239.64 €

Il est proposé que l'excédent de fonctionnement 2021 soit affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 188 783.61 €

Lotissement les terrasses du Steïr – Compte administratif 2021    Lotissement les terrasses du Steïr – Budget primitif 2022

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat		Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	160.94 €	160.94 €	0.00 €	<b>Section de fonctionnement</b>	60 000.00 €	60 000.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	25 160.94 €	0.00 €	25 160.94 €	<b>Section d'investissement</b>	183 000.00 €	185 077.99 €
<b>TOTAL</b>	25 321.88 €	160.94 €	-25 160.94 €	<b>Total</b>	243 000.00 €	245 077.99 €

Budget principal – Budget primitif 2022

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
1 153 155.43 €	942 975.36 €	2 096 130.19 €

## Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2021, soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants.

Monsieur le Maire propose donc les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31

Yannick Le Brun, conseiller aux décideurs locaux, précise que ces taux, en comparaison avec les autres communes de QBO, sont parmi les plus faibles.



## Aide à l'Ukraine – Subvention exceptionnelle

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une opération militaire en Ukraine. Depuis nombre d'ukrainiens fuient leur pays et se réfugient dans les pays européens. Face à cette crise internationale d'envergure et au vu des besoins rencontrés par les réfugiés, Monsieur le Maire propose que la commune de Quéménéven apporte son soutien financier par l'intermédiaire du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Ce fond ouvert aux collectivités souhaitant apporter un soutien, a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).



L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 à la salle municipale. Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022 et vous permettront d'élire vos députés.

Le vote se fera à l'urne ou par procuration.

L'électeur peut donner **procuration** à tout moment de deux façons :

En faisant une **demande en ligne** sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr), qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.

- En se rendant directement dans un **commissariat de police**, dans une **brigade de gendarmerie** ou au **Tribunal judiciaire** ou **de proximité** où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un **justificatif d'identité**.

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le **Numéro national d'électeur de votre mandataire** (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les **cartes électorales** et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale. Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une **procuration** en vous connectant sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr). Les Français établis hors de France **qui ne peuvent pas se déplacer pour voter personnellement dans le bureau de vote de leur commune ou de leur circonscription consulaire peuvent donner procuration** via ce même site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr). Ils doivent ensuite faire valider la procuration devant le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou le consulat/ambassade de leur choix.

**Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre.** Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

**Des volontaires sont recherchés pour les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin pour tenir les bureaux de vote (assesseurs) et le dépouillement (scrutateurs). Inscription en mairie.**

**L'association Gwennili** organise pour les mois de Juillet Août 2022 un séjour linguistique pour les jeunes de 14 à 16 ans , et des séjours pour les jeunes de 16 à 22 ans

## Projet pour les 16-22 ans

- \* **ECOL'O SOMMET** : du 18 au 28 aout 2022. Séjour franco-allemand-espagnol autour de l'écologie à la Vecilla, Espagne
- \* **GRAV'LEGUME** : du 7 au 16 aout 2022. Séjour franco-allemand-hongrois agri-culturel au Juc'h France.
- \* **BEATS OF DEMOCRATY** : du 6 au 16 aout 2022. Séjour franco-allemand-polonais sur le thème de la démocratie à Kry-sowa, Pologne



## Projet pour les 14-16 ans

- \* Séjour linguistique franco-allemand avec la méthode TANDEM : du 11 juillet au 23 juillet 2022 à Douarnenez dans un premier temps, puis Potsdam en Allemagne pour la deuxième semaine.
- \* Plus de détails sur le site internet [www.gwennili.net](http://www.gwennili.net) ou par mail [contact@gwennilis.net](mailto:contact@gwennilis.net)

Chèques vacances acceptés. Différents tarifs en fonction du Quotient familial.

## Bibliothèque municipale de Quéménéven.



### Horaires d'ouvertures :

Mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30.

Samedi de 10 h à 12 h. Abonnement par famille 13 € 30.

Le club de lecture a lieu tous les premiers vendredis du mois. Chacune et chacun est libre d'amener un livre qui lui a plu récemment pour le présenter aux autres et en discuter (celles et ceux qui préfèrent écouter sont également les bienvenu.e.s).

## USQ Prochains matches

Dimanche 10 avril : Quimper Ergué- Armel / 2 US Quéménéven

Dimanche 24 Avril : "Quéménéven Exempt"

Dimanche 8 mai : RC Porzay / US Quéménéven

Dimanche 15 mai : Us Quéménéven / Châteaulin FC3

Dimanche 22 mai : ES Plogonnec 2 / US Quéménéven



## Horaires de la poste

Du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30.

Samedi de 9 h à 12 h.

Fermeture exceptionnelle le :

Samedi 16/04/2022

Mardi 19/04/2022

Mercredi 27/04/2022

## Horaires des messes : paroisse Sainte Anne-Châteaulin

Samedi 09 avril 18 h 00 St Nic

Dimanche 10 avril 9 h 30 Locronan

Vendredi 15 avril 15 h 00 Cast

Dimanche 17 avril 11 h 00 Cast

Samedi 23 avril 18 h 00 Ploeven

Dimanche 24 avril 11 h 00 Kergoat

## Horaires de la mairie

Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00

Mardi : 8h30-12h30 / Fermée l'après-midi

Mercredi : 8 h 30– 12 h 30 / 13h30-17h00

Jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Site web de la commune

[www.quemeneven.bzh](http://www.quemeneven.bzh)